

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

ARRÊTÉ N° CC-AR-2026-034
Portant établissement le tableau annuel
d'avancement de grade au titre de l'année 2026

Le Président de la communauté de communes **TERRE D'AUGE**,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 20 juin 2013 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique en date du 16 mai 2013,

Vu l'arrêté n° CC-AR-2021-007 en date du 22 juillet 2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} août 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : **Adjoint technique Pal 1CI**

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
JULIEN Virginie	Adjoint technique Pal 2CI	01/11/2026

Avancement au grade de : **Adjoint technique Pal 2CI**

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
HAMEL Franck	Adjoint technique	01/11/2026
PAPIN Sandrine	Adjoint technique	01/11/2026

Avancement au grade de : **ATSEM Pal 1CI**

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BIGOT Severine	ATSEM Pal 2CI	01/11/2026
HAMON-DESCHAMPS Céline	ATSEM Pal 2CI	01/11/2026

Avancement au grade de : **Animateur Pal 1CI**

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DELILLE Delphine	Animateur Pal 2CI	01/11/2026

Avancement au grade de : **Attaché hors classe**

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BOISSEL Nathalie	Attaché Pal	01/11/2026

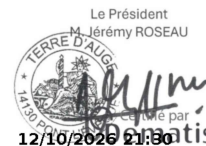
ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion qui en assurera la publicité.

Fait à Pont l'Evêque, le 05 octobre 2026

Certifié exécutoire après transmission au
contrôle de légalité et publication dématérialisée
mise en ligne le 13/10/2026

Le Président,
M. Jérémy ROSEAU



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *telerecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. L'arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 3A rue des artificiers - 14130 Pont l'Évêque - dans les mêmes conditions de délai.